

OBJET : Renouvellement adhésion ADIL 66 - année 2026.

A Perpignan, le 12 février 2026.

Monsieur le Président,

Notre agence a pour vocation de vous renseigner, d'informer ses autres partenaires et tous les publics sur les questions de droit liées à l'habitat et au logement. Elle se situe ainsi au carrefour de ces problématiques à l'échelle départementale.

En conformité avec la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, qui définit notre objet statutaire, ce n'est pas moins de 82 802 consultations qui ont été données gratuitement depuis notre ouverture au public, le 15 avril 2013.

Dans cet élan, je vous sollicite afin de renouveler votre adhésion à l'ADIL pour l'année 2026.

L'Assemblée Générale de l'ADIL 66, lors de sa séance du 18 juin 2025 et suivant les recommandations de son Conseil d'Administration, a fixé le montant des cotisations des membres de l'ADIL 66 pour l'exercice 2026.

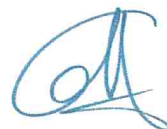
Concernant le **Collège 3** (réunissant les collectivités, les établissements publics et autres organisations d'intérêt général) le montant de la cotisation s'élève à **0.10 centimes d'euros par habitant**.

56.280 habitants résident dans la communauté de communes Albères/Côte Vermeille/ Illiberis, le montant de votre cotisation est de 5628€.

Par ailleurs, vous voudrez bien informer la Directrice de l'ADIL 66, Fanny Brunet, du nom de votre titulaire et de son suppléant pour représenter votre structure.

Je vous remercie de votre implication qui permettra de poursuivre notre dynamique et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Toussainte CALABRESE
Présidente

A stylized blue ink signature of Toussainte Calabrese.

Monsieur Antoine PARRA
Président

Communauté des communes Albères Côte Vermeille Illiberis
Chemin de Charlemagne
66704 ARGELES SUR MER CEDEX

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260518-DL2026-0122-DE
Date de télétransmission : 21/05/2026
Date de réception préfecture : 21/05/2026